



RCS : AVIGNON

Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01459

Numéro SIREN : 753 514 314

Nom ou dénomination : @CCESS RENT

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2015 sous le numéro de dépôt 2279

Cabinet
Sonia
Lisnard

CANNES

13, rue de la
06400 Cannes
Tél : 04 93 38 51 01
Fax : 04 93 38 51 07

SOPHIA-ANTIPOLIS

1200, rue J. J. Hubert-Denis
06250 Mougins
Tél : 04 24 46 12 17
Fax : 04 24 13 53 57

PARIS

29, rue de la
75008 Paris
Tél : 01 85 00 00 01

Cabinet@sonialisnard.com

Greffe du Tribunal de Commerce d'AVIGNON
Palais de Justice
2 Boulevard Limbert
84000 Avignon

MOUGINS, le 19 février 2015
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE

10 MARS 2015

ARRIVÉE

Objet : SAS @CCESS RENT
RCS AVIGNON n° 753 514 314
Réduction du capital social non motivé par des pertes
1^{ère} étape : acte de dépôt

Madame ou Monsieur le Greffier,

Aux intérêts de notre Cliente, la SAS @CCESS RENT, nous vous adressons sous ce pli un exemplaire du PV d'AG du 19 février 2015 ayant arrêté le projet de réduction du capital social, non motivée par des pertes.

Etant rappelé que le délai d'opposition des créanciers court à compter de la date de dépôt dudit PV.

Vous trouverez ci-joint le règlement d'un frais en un chèque libellé à votre ordre d'un montant de 19,27 euros.

Vous remerciant par avance,

Nous vous prions d'agréer, Madame ou Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Service Juridique



PJ : 2

@CCESS RENT
Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 17 boulevard CHAMPFLEURY
84000 AVIGNON

RCS AVIGNON 753 514 314

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 19 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze,
Le dix-neuf février,
A dix heures,

Les associés de la Société @CCESS RENT, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège, sur convocation de la Présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

SONT PRESENTES :

Madame Stéphanie BANIEL

Propriétaire de CENT VINGT CINQ actions,

Ci, 125 actions

Madame Oana SPATARU

Propriétaire de TROIS CENT SOIXANTE QUINZE actions,

Ci, 375 actions

Total des actions présentes sur les CINQ CENTS
actions composant le capital social

500 actions

seules associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

SB

OS

L'Assemblée est présidée par **Madame Oana SPATARU**, Présidente de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- **Réduction du capital social non motivée par des pertes,**
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Président rappelle que lors de la constitution de la société, le capital social a été fixé à une somme de 50.000 euros, libérée à moitié de son montant, soit 25.000 euros.

Cette décision avait été prise en considération de prévision de financement et d'investissements futurs. Aujourd'hui, cette situation n'est plus.

En conséquence, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, décide de réduire le capital social d'une somme de 25.000 euros.

Le capital social sera ainsi réduit de 50.000 euros à 25.000 euros.

L'Assemblée Générale décide de réaliser cette réduction de capital par voie de diminution de 50 euros de la valeur nominale des actions, qui passe ainsi de 100 euros à 50 euros.

Cette décision est prise sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce.

En conséquence, les propriétaires des 500 actions anciennes seront titulaires de nouvelles actions d'un montant nominal de 50 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SB

OS

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sous réserve de la réalisation définitive de la réduction de capital décidée ci-dessus, décide de modifier l'article 8 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est fixé à la somme de VINGT CINQ MILLE EUROS (25.000 euros).

Il est divisé en cinq cents (500) actions de cinquante (50) euros chacune, entièrement souscrites, toutes de même catégorie et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits.»

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

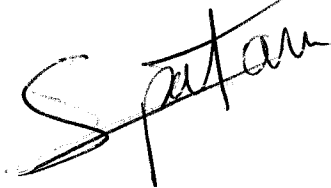
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au gérant ou au porteur de copie ou d'extraits des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité ou autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés ou leurs mandataires.

Oana SPATARU
Présidente Associée



Stéphanie BANIEL
Associée

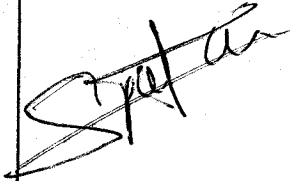
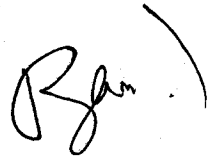


@CCESS RENT
Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 17 boulevard CHAMPFLEURY
84000 AVIGNON

RCS AVIGNON 753 514 314

FEUILLE DE PRÉSENCE

de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 février 2015

Nom et prénoms des associés présents	Nom et prénoms des représentants	Nombre d'actions	Signature
Oana SPATARU		375	
Stéphanie BANIEL		125	
		Total : 500 voix	

Certifiée exacte, il résulte de la présente feuille de présence que 2 (*nombre*) associés étaient présents ou représentés, porteurs de 500 (*nombre*) actions et exprimant un nombre égal de voix.

Le président de séance,

Oana SPATARU

